

Séance ordinaire du 25 septembre 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-cinquième jour du mois de septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, à la salle du conseil, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2017-08-56

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 septembre 2017, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 13.2 intitulée :

« Service de la sécurité incendie

Demande de subvention au ministère de la Sécurité publique, engagement de la Ville et demande de crédits budgétaires additionnels
Document d'aide à la décision INC-2017-013 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Condoléances aux membres de la famille de madame Jacqueline Dumont Robitaille »

« Affaires juridiques

Crédits additionnels pour des dépenses relatives aux opérations de perception d'amendes de la Cour municipale
Document d'aide à la décision AJ-COU-2017-002 »

« Comité exécutif

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Gilles Gosselin »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-57

Période de questions

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document intitulé *Rapport de situation – Manque de véhicules ambulanciers région de Lévis*.

CV-2017-08-58**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 11 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-59**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 11 et 12 septembre 2017**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 11 et 12 septembre 2017 est déposé.

CV-2017-08-60**Félicitations au Club de curling Etchemin**

ATTENDU que Le club de curling Etchemin a remporté un *Méritas* de Curling Québec dans la catégorie *Événement de l'année* pour la tenue du *Championnat provincial de curling masculin (Thankard WFG) et féminin (Scotties)* qui a eu lieu du 8 au 15 janvier 2017 à l'aréna de Lévis;

ATTENDU que le Club de curling Etchemin, fondé en 1935, a connu et connaît encore de belles années sur le plan compétitif avec des équipes des plus talentueuses;

ATTENDU que le rayonnement du Club de curling Etchemin dépasse largement les limites de Lévis et de la région puisqu'il a remporté trois *Méritas* d'affilée en 2003, 2004 et 2005 et qu'il a participé à plusieurs reprises aux *Jeux du Québec* et aux *Championnats canadiens*;

Attendu que le club abrite des ligues de différents niveaux, dont un interclub, qu'il s'adresse aux jeunes comme aux retraitées et retraités, et que sa mission sportive et sociale est fortement reconnue dans la communauté;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De féliciter le Club de curling Etchemin pour avoir remporté un *Méritas* de

Curling Québec dans la catégorie *Événement de l'année* pour la tenue du *Championnat provincial de curling masculin (Thankard WFG) et féminin (Scotties)* qui a eu lieu du 8 au 15 janvier 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-61

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 août 2017

[Document d'aide à la décision GRE-2017-211](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 août 2017, est déposé, à titre d'information.

CV-2017-08-62

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2017-017](#)

Le rapport des amendements budgétaires et des virements de fonds pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017 de la Société de transport de Lévis est déposé, à titre d'information.

CV-2017-08-63

Adoption du Rapport annuel 2016 de la Direction du service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision INC-2017-012](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le *Rapport annuel 2016 de la Direction du service de la sécurité incendie*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2017-012.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-64

Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-2017-226](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De nommer monsieur Guillaume Godin à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de madame Nicole Dussault, et ce,

jusqu’au 28 octobre 2017.

De nommer Guillaume Godin à titre de membre du comité consultatif d’urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 28 octobre 2017.

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-08-65

Demande d’autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture du lot 2 383 080 du cadastre du Québec (rue Pierre-Beaumont, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d’aide à la décision URBA-2017-228](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture, soit pour des usages commerciaux, du lot 2 383 080 du cadastre du Québec, d’une superficie de 1,82 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-08-66

Demande d’autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture du lot 4 603 667 du cadastre du Québec (route Lallemant, secteur Lévis)

[Document d’aide à la décision URBA-2017-230](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture, soit pour l’installation d’une stèle sur le lot 4 603 667 du cadastre du Québec, d’une superficie de 0,0827 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l’unanimité

CV-2017-08-67

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 1 964 927 du cadastre du Québec (chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-231](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'implantation d'une stèle sur le lot 1 964 927 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,0224 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-68

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 4 898 768 du cadastre du Québec (rue Sainte-Hélène, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-233](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 4 898 768 du cadastre du Québec, d'une superficie de 45,9 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-69

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 2 602 332 du cadastre du Québec (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-234](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la

réalisation de concours hippiques, sur une superficie de 7 hectares, sur une partie du lot 2 602 332 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-70

Demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion d'une partie du lot 5 664 495 du cadastre du Québec (rue Jérôme-Demers, secteur Saint-Nicolas)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-247](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion d'une partie du lot 5 664 495 du cadastre du Québec, d'une superficie visée de 6 727,7 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-71

Demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 4 950 794 du cadastre du Québec (chemin Bélair Ouest, secteur Saint-Jean-Chrysostome)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-254](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 4 950 794 du cadastre du Québec, d'une superficie visée de 4 328,5 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-72

Adoption du Rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre de la deuxième année du Programme d'aménagement durable des forêts de la région de la Chaudière-Appalaches
[Document d'aide à la décision URBA-2017-256](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le *Rapport annuel 2016-2017* élaboré dans le cadre de la deuxième année du *Programme d'aménagement durable des forêts de la région de la Chaudière-Appalaches*, daté de juillet 2017, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-256.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-73

Aide financière à la relocalisation de Creaform inc. et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2017-171](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant de 100 000 \$ à Creaform inc., dans le cadre et aux fins de la relocalisation de ses installations dans l'Innoparc Lévis, et de financer cette aide financière à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-74

Dépôt des listes de contrats au 31 juillet 2017

[Document d'aide à la décision APP-2017-171](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 juillet 2017 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017, avec une même cocontractante ou cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 juillet 2017, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2017-08-75

Attribution du contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée aux sites des Moissons et des Calfats

[Document d'aide à la décision APP-2017-181](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée aux sites des Moissons et des Calfats (appel d'offres 2017-50-74), à Excavation Marcel Vézina inc., au prix de 2 044 800 \$, avant TPS et TVQ, pour la durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-76

Attribution du contrat pour les travaux de pavage et de resurfaçage et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-189](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour les travaux de pavage et de resurfaçage (appel d'offres 2017-50-84), à Les entreprises lévisiennes inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 769 568,75 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-77

Attribution du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision APP-2017-190](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre) (appel d'offres 2017-50-85), à Aurel Harvey et fils inc., au prix de 4 000 295 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-78**Avis de motion du Règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C205 dans les zones I0436, I0438 et I0444, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas) et présentation du projet de règlement**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-201](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans les zones I0436, I0438 et I0444, les usages de la classe d'usages C205, service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) (sauf véhicules lourds), et de prévoir des normes applicables à ces usages.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Suite à l'analyse d'une demande de modifications réglementaire, il s'avère qu'en raison des contraintes qu'il comporte, l'usage C205 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) (sauf véhicules lourds) est compatible avec l'affectation « Industrielle » telle que décrite au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé. Il est donc opportun de le permettre dans diverses zones du parc industriel Bernières situées au sud de l'autoroute 20, dans le secteur Saint-Nicolas.

CV-2017-08-79**Avis de motion du Règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (nombre maximal de logements et densité résidentielle nette maximale, zone H1515, secteur Charny) et présentation du projet de règlement**

[Document d'aide à la décision URBA-2017-219](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter, dans la zone H1515, le nombre maximal de logements, de 21 à 22 logements, pour les habitations multifamiliales isolées, et de prévoir, dans cette zone, une densité résidentielle nette maximale.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Ce Projet de règlement augmente, dans la zone H1515 située dans le secteur Charny, le nombre maximal de logements autorisé pour les habitations multifamiliales isolées, de 21 à 22 logements.

Cette modification permettra, entre autres, de rendre conforme l'habitation multifamiliale isolée de 22 logements située au 5201-5203, rue de la Ballade.

Par ailleurs, pour assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé, une densité nette maximale d'au plus 149 logements par hectare sur chaque terrain doit être prévue dans cette zone.

CV-2017-08-80

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usage C114 limité à un seul endroit dans la zone I2694, parc industriel Lauzon) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2017-235](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre à un seul endroit, dans la zone I2694, la classe d'usage principale C114, entreposage intérieur, et de prévoir des normes applicables à cet usage.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Ce Projet de règlement autorise l'entreposage intérieur dans la zone I2694 du parc industriel Lauzon et limite le nombre d'endroits destinés à un tel usage à un seul endroit dans cette zone.

CV-2017-08-81

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-57 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-017-R-2](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-57 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts.

Ce règlement a pour objet :

- d'identifier le bassin de drainage du ruisseau Michel, de fixer un taux maximal de relâchement des eaux de ruissellement dans la conduite d'égout pluvial, dans un fossé ou dans un cours d'eau, applicable spécifiquement à l'intérieur des limites de ce bassin, lorsqu'un ouvrage de rétention de ces eaux doit être aménagé en vertu du règlement et de corriger la description d'un sous-bassin de drainage du Ruisseau Rouge;
- de prévoir de nouvelles normes de rejet de contaminants aux réseaux

d'égout;

- de supprimer les normes spécifiques de rejet des eaux de procédé d'une industrie de produits laitiers dans le réseau d'égout sanitaire ou unitaire dans les secteurs Saint-Nicolas, Charny et Saint-Rédempteur;
- de référer à la Direction des infrastructures en remplacement de la Direction de l'environnement et des infrastructures.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2017-17-57 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts comme suit :

Ce Projet de règlement apporte diverses modifications au Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts.

Il prévoit que le taux de relâchement des eaux de ruissellement dans la conduite principale d'égout pluvial, dans un fossé ou dans un cours d'eau ne doit pas dépasser 35 litres par seconde à l'hectare dans le bassin de drainage du ruisseau Michel et corrige la description d'un sous-bassin de drainage du ruisseau Rouge.

Il prévoit également de nouvelles normes de rejet de contaminants aux réseaux d'égout, conformément avec les nouvelles orientations du gouvernement provincial.

Il supprime les normes spécifiques prévues au deuxième alinéa de l'article 68 du règlement concernant les rejets des eaux de procédé d'une industrie de produits laitiers dans le réseau d'égout sanitaire ou unitaire dans les secteurs Saint-Nicolas, Charny et Saint-Rédempteur, à la suite d'un jugement de la Cour municipale de Lévis rendu le 9 juillet 2015.

Finalement, il prévoit que le directeur des Infrastructures est responsable de l'application du règlement et peut nommer tout fonctionnaire de sa direction pour assumer la responsabilité de délivrer des permis de branchement.

CV-2017-08-82

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-58 modifiant le Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017 (tarif annuel de la compensation pour une deuxième collecte hebdomadaire pour un contenant sanitaire semi-enfoui réservé aux matières recyclables) et présentation du projet de règlement
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-58 modifiant le Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017.

Ce règlement a pour objet de modifier le tarif annuel de la compensation pour une deuxième collecte hebdomadaire pour un contenant sanitaire semi-enfoui réservé aux matières recyclables.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2017-17-58

modifiant le Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017 comme suit :

Ce Projet de règlement modifie le Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017 qui exige actuellement une tarification annuelle de 513 \$ pour une deuxième collecte d'un contenant sanitaire semi-enfoui réservé aux matières recyclables.

Compte tenu des particularités de ce type de contenant et du peu de contribuables utilisant ce service, celui-ci engendre des coûts plus élevés pour la Ville. Le projet de règlement remplace donc le tarif de 513 \$ par les tarifs suivants basés sur le coût réel de ce service :

- contenant ayant un volume de 2 verges cubes 3 620 \$;
- contenant ayant un volume de 4 verges cubes 4 729 \$;
- contenant ayant un volume de 7 verges cubes 6 393 \$.

CV-2017-08-83

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C205 dans les zones I0436, I0438 et I0444, parc industriel Bernières, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-201](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-201.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-84

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (nombre maximal de logements et densité résidentielle nette maximale, zone H1515, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-219](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-219.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-85

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usage C114 limité à un seul endroit dans la zone I2694, parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-235](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-235.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-86

Condoléances aux membres de la famille de madame Jacqueline Dumont Robitaille

ATTENDU que madame Jacqueline Dumont Robitaille a été conseillère municipale de la Ville de Saint-Romuald de 1992 à 1995;

ATTENDU que madame Dumont Robitaille a siégée au comité consultatif en urbanisme de la Ville de Saint-Romuald et par la suite pour la Ville de Lévis et au le comité d'urbanisme en patrimoine pendant quelques années;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres du la famille de madame Jacqueline Dumont Robitaille.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-87

Crédits additionnels pour des dépenses relatives aux opérations de perception d'amendes de la Cour municipale

[Document d'aide à la décision AJ-COU-2017-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder des crédits additionnels au montant de 40 000 \$ aux postes budgétaires indiqués à la fiche de prise de décision AJ-COU-2017-002, pour assumer des dépenses relatives aux opérations de perception d'amendes de la Cour municipale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-88

Condoléances aux membres de la famille et aux proches de monsieur Gilles Gosselin

ATTENDU que le 24 septembre 2017, à l'âge de 77 ans, est décédé monsieur Gilles Gosselin ;

ATTENDU que cet artiste lévisien, natif du secteur Saint-Jean-Chrysostome, était un folkloriste, un musicien, un interprète, un auteur-compositeur et un animateur reconnu par ses pairs et par le public ;

ATTENDU que monsieur Gosselin a contribué à perpétuer et à faire rayonner la riche histoire québécoise en traditions et en chanson partout au Québec, en Ontario, dans les provinces maritimes et aux États-Unis ;

ATTENDU qu'en 2011, il a reçu la médaille de l'Assemblée nationale du Québec pour son apport à la musique folklorique et au patrimoine québécois ;

ATTENDU que par l'étendue de son œuvre, monsieur Gosselin fait partie des grands ambassadeurs lévisiens de la culture québécoise et qu'il représente une source de fierté et d'inspiration ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille et aux proches de monsieur Gilles Gosselin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-89

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2017-08-90

Félicitations au membre du conseil de la Ville Janet Jones

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le membre du conseil de la Ville Janet Jones qui a été honorée par la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis à titre de membre honoraire de cette fondation, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-91

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-08-92

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

À 20 heures 11, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
